

Certains observateurs superficiels, se basant uniquement sur la diminution de nos exportations de beurre et de fromage, se sont trop hâtés d'en conclure au déclin de l'industrie laitière canadienne. Cette déduction est erronée; en réalité, l'augmentation de la population du Canada, et surtout l'établissement des immigrants dans les centres urbains ont fortement augmenté les besoins de la consommation nationale. Au lieu de faire du fromage pour l'exportation, on fabrique du beurre qui se consomme au pays et, d'autre part, la vente du lait frais est beaucoup plus considérable qu'autrefois.

PRODUITS FORESTIERS.

La Division Forestière du ministère de l'Intérieur estime que les terres boisées couvrent entre 500 et 600 millions d'acres du sol canadien, dont 225 millions d'acres de forêts sont couverts d'arbres ayant une valeur commerciale; cette immense étendue est ainsi répartie entre les provinces (par millions d'acres): Nouvelle-Ecosse, 5; Nouveau-Brunswick, 9; Québec, 100; Ontario, 70; provinces des prairies, 11, et Colombie Britannique, 30. Depuis 1887, le parlement fédéral a créé de vastes réserves forestières, qui assureront des réserves de bois pour l'avenir; leur conservation aura également pour effet de conserver l'approvisionnement de l'eau, comme aussi d'empêcher l'extermination des animaux sauvages et des oiseaux. Les gouvernements des provinces ayant juridiction sur leurs forêts ont adopté une politique analogue et, par l'effet de décrets et d'arrêtés ministériels successifs, les réserves forestières du Canada qui ne se composaient que de 7,413,760 acres en 1901, s'étendent en 1918 sur 152,833,955 acres, dont 107,997,513 acres sont dans Québec, 14,430,720 acres dans l'Ontario, 2,474,240 acres sont des parcs et réserves destinés à l'irrigation de la Colombie Britannique et 27,931,482 acres sont constitués par des terres boisées situées dans les trois provinces des prairies et dans la Colombie Britannique, mais placées sous la juridiction du gouvernement fédéral. De plus, toutes les terres inaliénées de la Colombie Britannique sont réservées; on évalue leur étendue à plus de 20 millions d'acres. Pour établir la progression de la production forestière, nous pouvons recourir aux statistiques annuelles des exportations, qui existent depuis 1868, aux chiffres des recensements décennaux et enfin aux évaluations annuelles qui ont été publiées depuis 1908 par la Division Forestière du ministère de l'Intérieur. Dans le tableau 26, nous donnons la valeur, par moyennes décennales, des produits forestiers exportés par le Canada dans leur état brut, depuis 1868. En 1868, cette valeur était de \$18,742,625 et en 1917, elle atteignait \$55,907,209. En outre, le bois façonné et les articles en bois exportés figuraient à l'exportation en 1868 pour \$71,493 et pour \$4,997,795 en 1908. Cette énorme différence est attribuable non-seulement à l'augmentation du volume, mais aussi à une forte hausse des prix, spécialement dans les dernières années.